

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME
18 DEC. 2012
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la commune de CEYSSAT

DICRIM

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Les articles R 125-9 à R125-14 du Code de l'Environnement précise le contenu et la forme de cette information.

Mesdames, Messieurs,

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs : DICRIM, établi afin de répondre à la réglementation en vigueur, vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur notre commune ; ainsi que les consignes à connaître en cas d'évènement.

Ce document doit être porté à la connaissance de chaque habitant.

Dans l'espoir que ces risques ne frappent jamais notre commune,

Bien à vous.

*Gilles ALLAUZE,
Maire de CEYSSAT.*

Pour en savoir plus : 

Mairie : 04.73.87.11.04
SAMU : 15
POMPIERS : 18 ou 112



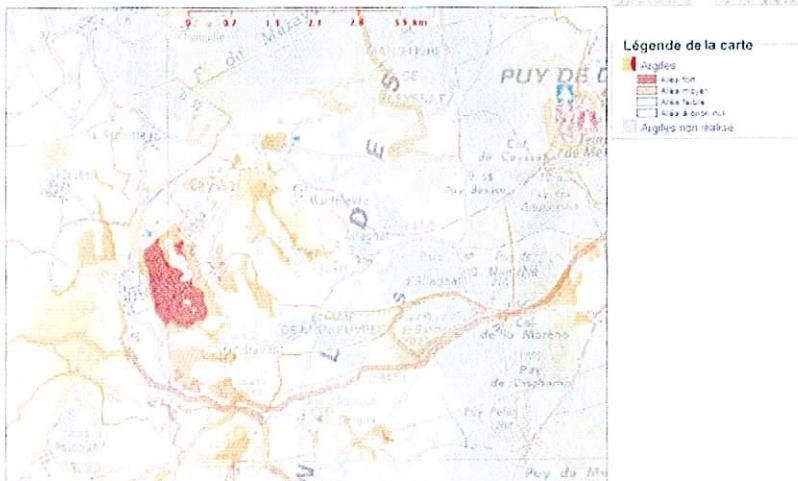
RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol



La commune CEYSSAT est concernée par deux types de mouvements de terrain:

- **l'effondrement de cavités** souterraines, dans une zone non habitée, dite « Mine de Randanite » (1875) référence GPS XY 691-694, 651-8264 Lambert 93 métrique
- un **glissement de terrain** au lieu-dit Col de Ceyssat (étude BRGM de 2006, glissement ayant eu lieu le 09 mai 1896),



A titre d'information, la commune n'a jamais été reconnue en catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain liés à la sécheresse. Néanmoins quelques terrains sont argileux. Dans les zones en aléa moyen (ou fort), il peut être recommandé de faire une étude de sol avant de construire.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).
- Inventaires des cavités souterraines www.bdcavite.net
- Inventaires des mouvements de terrain www.bdmvt.net
- Inventaires des sols argileux www.argiles.fr

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont très anciens et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

1- Pendant l'événement		
Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments	Ne revenez pas sur vos pas	Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

2 – Après l'événement	
ÉVALUEZ LES DÉGÂTS	INFORMEZ LES AUTORITÉS

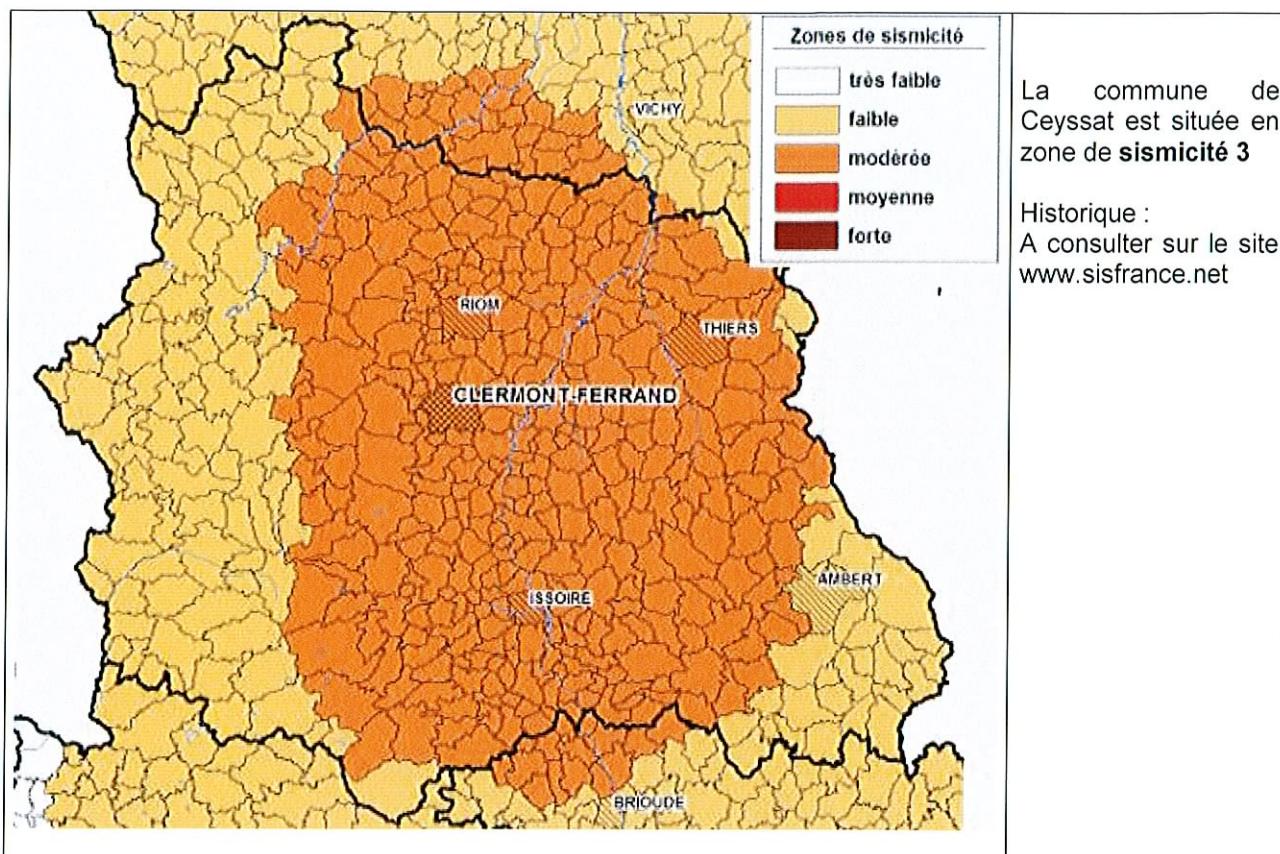
EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL	
A l'intérieur Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas	A l'extérieur Eloignez-vous de la zone dangereuse

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE (cartes anciennes, textes...), DE L'EXISTENCE D'ANCIENNES MINES, CAVITÉS OU AUTRE POUVANT ENTRAINER DES MOUVEMENTS DE TERRAIN, Veuillez EN INFORMER IMMÉDIATEMENT LA MAIRIE.



RISQUE SÉISME

SITUATION :



MESURES PRISES :

- **Respect de la réglementation parassismique** : sensibilisation des particuliers et professionnels lors du dépôt de la demande de permis de construire.
- **Surveillance sismique** assurée par l'Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand
- **Sensibilisation** des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

	Si vous êtes à l'extérieur, s'éloigner des bâtiments. En voiture, s'arrêter ne pas descendre avant l'arrêt des secousses		Si vous êtes à l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
3- Suivez les consignes			
	N'allez pas chercher vos enfants à l'école Ne prenez pas votre véhicule		Ne téléphonez pas Libérez les lignes pour les secours

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS



RISQUE FEUX DE FORET

SITUATION :

Les atteintes aux hommes concernent principalement les sapeurs-pompiers, plus rarement la population. La diminution des distances entre les habitations et les zones de forêt limite les zones tampon à de faibles périmètres, insuffisants pour stopper la propagation d'un feu, et accroît la vulnérabilité de l'habitat.

La commune de Ceyssat est concernée par un faible risque feux de forêt.

MESURES PRISES :

- Débroussaillage régulier
- Aménagement des zones forestières (pistes, point d'eau)
- Respect de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 concernant les feux de plein air (feux de loisirs et écoubage)
- Arrêté municipal pouvant être plus restrictif que l'arrêté préfectoral

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si vous êtes témoin	Si l'alerte a été donnée : selon consignes	
 Donnez l'alerte (pompiers 18 ou 112) en précisant le lieu exact, et si possible : <input type="radio"/> Ne devenez pas une victime en vous approchant	 1 - Mettez-vous à l'abri - rentrez dans le bâtiment le plus proche - fermez et arrosez les portes et les fenêtres - occulter les ventilations avec du linge humide - couper les réseaux (gaz, électricité)	
	Ou  1 - Éloignez vous dos au vent 2 - Écoutez la radio France Bleu Auvergne (.... FM)	
3 - Dans tous les cas		
 Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école	 Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS



RISQUE TEMPÊTE

SITUATION :

Une **tempête** correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

Ex : tempêtes de 1999

Les **épisodes neigeux** accompagnés de vague de grand froid entraînent du gel et du verglas. Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement difficiles sur l'ensemble des réseaux routiers, ferroviaires et aériens. Le risque des accidents routiers est accru. Une immobilisation temporaire des moyens de circulation peut également survenir. D'importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

Les conseils de comportement face à une vigilance météo « vents violents »:

Vigilance orange	<ul style="list-style-type: none">- Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute- Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral)- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers- Ne pas intervenir sur les toitures- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent
Vigilance rouge	<ul style="list-style-type: none">- Rester chez soi- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches- Écouter la radio- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent- Ne pas intervenir sur les toitures- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

Les conseils de comportement face à une vigilance météo « neige/verglas »:

Vigilance orange	<ul style="list-style-type: none">- Se renseigner sur les conditions de circulation et limiter les déplacements; limiter la vitesse sur route et autoroute,- Privilégier les transports en commun- Respecter les déviations mises en place- Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile- Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol- Laisser passer les engins de déneigement sur les routes et autoroutes
Vigilance rouge	<ul style="list-style-type: none">- Rester chez soi, éviter tout déplacement- prévoir des éclairages de secours et faire une réserve d'eau potable,- En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place, se munir d'équipements spéciaux, prévoir un équipement minimum en cas d'attente prolongée sur la route à bord du véhicule- Écouter la radio- Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route coupée- Se conformer aux consignes données- Protéger les canalisations d'eau contre le gel,- Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol- Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile

COMMUNE DE CEYSSAT

Département de Puy-de-Dôme
Région Auvergne



sismicité



chute abondante
de neige



tempêtes
fréquentes

Sismicité modérée

Phénomènes climatiques :
Neige / Tempêtes



feux de forêt



glissements
de terrain



cavités
souterraines

Mouvements de terrain

- Zone de glissement de terrain :
« RD 68 - Col de Ceyssat »
- Cavité souterraine :
Mine dite de Randanite

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

take shelter

resguardese

2. écoutez la radio

listen to the radio

escuche la radio

France Inter : 90.4 MHz

France Bleu Auvergne : 102.5 FM

3. respectez les consignes

follow the instructions

respete las consignas

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

don't seek your children at school

no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir plus, consultez

- à la mairie :

Le DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs, réalisé par les services de l'État en mars 2012

Le PaC : Porté à connaissance réalisé par les services de l'État en 2006

Le DICRIM réalisé par la mairie en décembre 2012

PLAN D'AFFICHAGE

Des affiches réglementaires concernant les risques identifiés à Ceyssat et les consignes qui leur sont attachées sont apposées à la mairie et à l'école publique.